

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023\_056-DE



---

Séance du 5 septembre 2023

---

Délibération du conseil municipal n°2023-056

---

Le cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 18 juillet 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET - Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents :

Étaient excusés : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 14

## **OBJET : RESILITATION DES SERVICES ARNIA**

Vu la délibération 2017-026 en date du 13 mars 2017 décidant l'adhésion de principe au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant qu'à la suite du désengagement du Département de la Côte d'Or de l'ARNIA, les prestations du GIP ont vu leurs tarifs évoluer fortement à la hausse ;

Considérant que le Conseil Départemental de la Côte d'Or a développé une offre de services numériques similaires ;

Considérant que M. Joseph COMPERAT souhaite s'abstenir ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (13 voix) de :**

- 1) Décider de résilier l'adhésion aux services ARNIA : pack dématérialisation, pack commande publique, portail de la donnée et de la connaissance et CmaCarte ;

Département de la Côte-d'Or  
Arrondissement de Beaune  
Canton d'Arnay-le-Duc  
Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023\_056-DE

S<sup>2</sup>LO

---

Séance du 5 septembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-056

---

- 2) Définir la date de résiliation de ces services au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- 3) Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Yohann Mortier-Jeannin", written in a cursive style.